



Association de Développement de
l'Apiculture en Nouvelle Aquitaine

POUVOIR DE VOTE

Assemblée Générale Extraordinaire ADANA

Je soussigné(e), adhérent(e)
à l'ADANA en 2024, ne participera pas à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 janvier 2025
à Saintes, et donne pouvoir de vote à

M. ou Mme

Fait le : à :

Signature :

Veillez nous renvoyer ce bulletin par mail ou MMS **avant le 13 janvier 2025**

contact@adana-asso.fr - 06.80.01.82.66